

DECISION DU MAIRE

Objet : Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école élémentaire La Roche – Attribution des marchés de travaux.

Le Maire,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu les articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 9 juin 2020 et notamment son alinéa 4 aux termes duquel le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés en procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

. Considérant la publication d'un avis d'appel public à la concurrence en date du 18 mars 2024, selon une procédure MAPA ouverte,

. Considérant qu'à l'issue du délai de réception des candidatures et des offres, fixé au 24 avril 2024, 31 entreprises se sont portées candidates pour les 9 lots constitutifs de l'opération,

. Considérant qu'une négociation a été engagée avec les entreprises candidates les mieux disantes conformément à l'article 7.3 du règlement de la consultation,

. Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'Oeuvre, Agence SALLET Architecte, 16/18 rue Marcellin Berthelot, 94600 CHOISY-LE-ROY et le Bureau d'études TCE KALYA Ingénierie, 164 ter, rue d'Aguesseau, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT,

. Entendu l'avis de la Commission Consultative MAPA, réunie le 28 mai 2024 pour l'examen des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les marchés de travaux pour l'extension et la réhabilitation de l'école élémentaire La Roche, rue des Ecoles à Ollainville (91340), sont attribués à :

. Lot n°1 : Démolition, désamiantage – Groupement TEREK-DEMCO dont le mandataire est l'entreprise TEREK, 2 rue Robert Peary, 94600 CHOISY-LE-ROI pour un montant de 54 703.00 € HT soit 65 643.60 € TTC

. Lot n°2 : Démolition, terrassement, gros-œuvre, traitement des façades, VRD, Aménagements extérieurs – Entreprise IMMOBILIER PATRIMOINE CONSTRUCTION – IPC – 16 rue Louise de Vilmorin, 91540 MENNECY pour un montant de 725 661.77 € HT soit 870 794.12 € TTC.

. Lot n°3 : Charpente bois – Entreprise GIRARD OUVRAGES BOIS, 1 Avenue du Général Patton, Malesherbes, 45330 LE MALEHERBOIS pour un montant de 54 600.00 € HT, soit 65 520.00 € TTC.

. Lot n°4 : Couverture tuiles, étanchéité en toiture terrasse – Entreprise ETANCHEITE TECHNIQUE BATIMENT, 20 Chemin des Grouettes, ZA des Grouettes, 91590 CERNY pour un montant de 94 189.29 € HT, soit 113 027.15 € TTC.

. Lot n°5 : Menuiseries extérieures aluminium, occultation, métallerie, serrurerie – Entreprise TECHNIC BAIE, 4 rue Léonard de Vinci, 91220 LE PLESSIS PATE pour un montant de 93 048.42 € HT, soit 111 658.10 € TTC.

. Lot n°6 : Isolation, cloisons, doublage, faux-plafonds, menuiseries intérieures – Entreprise IMMOBILIER PATRIMOINE CONSTRUCTION – IPC – 16 rue Louise de Vilmorin, 91540 MENNECY pour un montant de 145 983.43 € HT, soit 175 180.12 € TTC.

. Lot n°7 : Revêtements de sol, revêtements muraux, peinture – Entreprise SOPRIBAT, 2 rue du Petit Fief, 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, pour un montant de 107 104.52 € HT, soit 128 525.42 € TTC.

. Lot n°8 : Plomberie, CVC – Entreprise BETTA Génie Climatique, 62 Boulevard de Beaubourg, ZI Paris Est Lot n°10, 77184 EMERAINVILLE, pour un montant de 236 495.34 € HT, soit 283 794.41 € TTC.

. Lot n°9 : Electricité CFO & CFA – Entreprise SEGE, 9 Avenue des Grenots, 91150 ETAMPES, pour un montant de 111 928.00 € HT, soit 134 313.60 € TTC.

ARTICLE 2 :

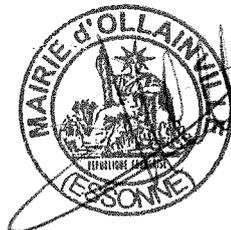
Les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Commune dans le cadre de l'AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement) n°10 créée par délibération du 22 mars 2022 mise à jour successivement, par délibérations n°CM23/022/2023 du 28 mars 2023 et n°CM31-020-2024 du 19 mars 2024,

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à M. le Sous-Préfet de l'Essonne.

Fait à Ollainville, le 3 juin 2024,
Pour le Maire empêché, par délégation,
La 2^{ème} Adjointe au Maire,



Muriel CHEVRON